



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	231-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	<input type="checkbox"/>
N° d'affaire :	2024.RRGR.306
Déposée le :	12.09.2024
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Vögeli (Frauenkappelen, PVL) (porte-parole) Michel (Schattenhalb, UDC) Elsaesser (Kirchberg BE, PLR) Gasser (Ostermundigen, PVL) Kocher Hirt (Worben, PS) Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre) Streif (Oberwangen b. Bern, PEV) Hurni (Frutigen, PS)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	du
Direction :	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Réduire les coûts de la santé en incluant la physiothérapie dans les soins intégrés

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter au Grand Conseil un rapport qui répond aux questions suivantes en incluant la position des parties prenantes.

1. Quelles seraient les incidences économiques et qualitatives de l'engagement accru de physiothérapeutes spécifiquement formés (p. ex. Advanced Physiotherapy Practitioners APP) dans les services d'urgences hospitaliers, et de leur implication dans des traitements spécialisés en cas de blessures ou de maladies musculo-squelettiques ?
2. Dans quelle mesure un élargissement des compétences, au sens du point 1, pourrait-il influencer l'attractivité de la profession de physiothérapeute ?
3. Quelles économies de coûts pourrait-on réaliser en accordant un plus grand rôle à la physiothérapie dans les soins intégrés ?
4. Comment renforcer le rôle de la physiothérapie dans les soins intégrés ?

Développement :

Sur le point 1

Les Advanced Physiotherapy Practitioners (APP) sont spécialisés en physiothérapie clinique et ont acquis des compétences d'expertise au niveau du Master en suivant des formations et des formations continues qu'ils sont à même d'appliquer à des cas cliniques complexes. Les APP assument des tâches qui vont au-delà des champs de responsabilité classiques de la physiothérapie, et endossent en ce sens un rôle et des fonctions plus larges.

L'augmentation du nombre de consultations en urgence implique d'utiliser de manière efficiente les ressources disponibles. L'hôpital universitaire bernois de l'Île n'est pas épargné par l'augmentation constante depuis 2013 des diagnostics musculo-squelettiques aux urgences. Dans différents pays, il est usuel de recourir à des physiothérapeutes en cas d'urgence. Certains pays permettent même d'accéder directement à des traitements de physiothérapie. Le groupe de l'Île soutient le développement du rôle de la « pratique avancée » (Advanced-Practice AP) dans le cadre de son plan de direction pour les soins infirmiers et la MTT. Dans le cadre du partenariat entre Université et pratique de terrain qui lie le groupe de l'Île et la Haute école spécialisée de Berne, une offre de physiothérapie a été testée et évaluée au sein du service universitaire des urgences (UKN) de l'hôpital de l'Île. L'accent a été mis sur des patientes et des patients souffrant de troubles musculo-squelettiques (surtout de douleurs dorsales et cervicales).

Ce sont les médecins chefs assurant le service de garde qui ont fait appel aux physiothérapeutes. Les premières données clé du projet ainsi que les premiers retours d'expérience ont été recueillis. Il semble approprié d'avoir mis l'accent sur des patientes et des patients souffrant de troubles musculo-squelettiques primaires. Le rôle des physiothérapeutes dans le « Fast Track » du service universitaire des urgences (sorte de service d'urgences assuré par un médecin de famille) s'est révélé particulièrement intéressant. Selon les évaluations de l'essai pilote, les interventions de physiothérapie ont amélioré la qualité des soins et de la prise en charge. Cette nouvelle offre de soins, testée sur près de 1 200 patientes et patients jusqu'en juin 2024, continue de faire l'objet d'un suivi scientifique. Elle nécessite des recherches supplémentaires pour évaluer ses effets, par exemple du point de vue des traitements ultérieurs de physiothérapie et/ou de médecine (de famille), et pour analyser l'aspect de l'économie de la santé. En outre, il faut clarifier la nécessité et la possibilité d'introduire cette solution dans l'ensemble du canton et, le cas échéant, déterminer la manière de procéder.

Sur le point 2

La physiothérapie est de moins en moins attrayante, et un nombre croissant de physiothérapeutes la quittent avant l'heure. La recherche de la relève est toujours plus difficile. En 2021, sur l'ensemble des physiothérapeutes ayant nouvellement obtenu un droit de pratique, 31 % seulement avaient passé leur diplôme en Suisse. Parallèlement, le besoin de traitements ambulatoires de physiothérapie (nombre de thérapies prescrites par des médecins) augmente depuis longtemps. Cette augmentation répond à un souhait politique puisqu'elle permet de réaliser des économies à tous les niveaux du système de santé et du système économique. La question de l'attractivité du métier soulève souvent aussi celle des compétences des physiothérapeutes. Le rapport a pour but de clarifier l'envergure du potentiel à cet égard et les mesures envisageables dans le canton de Berne.

Sur le point 3

Les dépenses de santé se sont élevées à 77,7 milliards de francs en 2017 en Suisse, dont 11,4 milliards de francs (soit 14,1 %) pour les maladies musculo-squelettiques (MSK). Ces dernières constituent ainsi le deuxième groupe de maladies le plus coûteux après les maladies psychiques et les addictions. Selon une étude réalisée sur mandat de l'OFSP, les pertes de production causées par les maladies MSK sont attribuables davantage à l'altération de la capacité de travail qu'aux coûts médicaux. Les principales pertes de production provoquées par les maladies MSK viennent de l'invalidité (complète ou partielle), de la réduction du temps de travail pour cause de maladie, de l'absentéisme (absence temporaire du lieu de travail) et du présentéisme (productivité moindre au travail).

Plusieurs projets pilotes réussis ayant eu un rayonnement cantonal et national ont montré qu'il est pertinent de faire de la physiothérapie un élément central des soins de santé intégrés. Dans le domaine des diagnostics musculo-squelettiques – c'est-à-dire par exemple pour des douleurs de dos, de genou ou de hanche –, le coût d'un traitement peut baisser grâce au recours à la

physiothérapie. En effet, la physiothérapie complète et soulage la médecine de famille. Les traitements postopératoires aussi peuvent être assurés de manière optimale et à moindres coûts par la physiothérapie. Dans certains diagnostics, le traitement de physiothérapie permet même d'éviter une intervention chirurgicale. Ainsi, la physiothérapie permet très souvent de traiter très efficacement les problèmes de genou, ce qui réduit les recours à la chirurgie et permet de réaliser des économies (van der Graaff et al., 2023). La physiothérapie ambulatoire à domicile permet de réduire la durée des séjours hospitaliers et dans des unités de rééducation et d'assurer un suivi optimal. Cela réduit durablement les pertes de production dues à l'altération de la capacité de travail.

Sur le point 4

La stratégie partielle Soins intégrés ne mentionne pas la physiothérapie parmi les acteurs clés des soins intégrés. Le rapport permettra de clarifier s'il convient de prévoir d'associer aux soins intégrés la physiothérapie, en tant que fournisseur clé de prestations, et le cas échéant, comment il faudra procéder.

Destinataire

– Grand Conseil